

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

## du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacqy MANIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Jacqy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Daniel MASSON - Christine SANNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Françoise CAZIER (pouvoir à Françoise ANCELIN),  
Christian VERMEESCH (pouvoir à Jacqy MANIER)  
Sandrine TETU

**ABSENT** : Jacky CALIPPE

**Date de la convocation à domicile :** 21 octobre 2019

**Date d'affichage du compte rendu :** 8 novembre 2019

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur David LECAT est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

#### **II. Propositions d'acquisition d'un véhicule et matériels divers :**

M. le Maire rappelle que la collectivité a été victime d'un vol avec effraction pendant la nuit du 25 au 26 septembre dernier : la voiture volée, a été retrouvée calcinée et tout le matériel électroportatif dérobé (tronçonneuses, élagueuses, débroussailleuses, rotofil, groupe électrogène...), à l'exception des tondeuses qui ne se trouvaient pas dans le bâtiment communal. Il s'agit maintenant de remplacer ce matériel.

##### 1) Le véhicule :

M. le Maire présente 3 devis pour un véhicule diesel neuf :

	Renault Kangoo	Peugeot Partner	Citroën Berlingo
Prix € arrondi HT après remise	11 982	11 533	12 053
"" "" TTC "" ""	14 343	14 270	14 750

Il précise que la proposition de Peugeot ne reprend pas de crochet d'attelage.

Et un devis pour un véhicule diesel d'occasion de marque Renault Kangoo, de novembre 2016, 17 400 km, au prix de 12 776 € TTC.

M. le Maire précise que les Assurances Mutuelle de Picardie vont indemniser la commune à hauteur de 2 400 € pour la perte du véhicule.

##### 2) Le matériel :

M. le Maire présente 3 devis pour le matériel comprenant : 1 aspirateur souffleur, 1 débroussailleuse, 1 élagueuse, 1 tronçonneuse, 1 groupe électrogène, 1 casque et son équipement.

	Ets Flahaut	Ets Pecquery	Ets Loxagri
Prix € arrondi HT après remise	2 629	3 105	2 680
"" "" TTC "" ""	3 154	3 726	3 216

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de privilégier le critère de proximité et optent pour :

- le garage du Vimeu, l'écart de prix n'étant pas significatif entre les 3 concessionnaires ainsi qu'avec le véhicule d'occasion,
- les Ets Flahaut, les moins-disants.

### **III. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :**

- Droit de préemption non exercé relatif à la vente de 3 biens immobiliers,
- Validation d'un devis pour remplacement d'une chaudière au 3 F, Route Nationale pour 2 297,06 € TTC.

M. le Maire propose de rédiger un avenant au bail des locataires possédant une chaudière au gaz, à raison de 10 €/mois, pour l'entretien de la chaudière. Accord des membres.

### **V. Divers :**

#### **• Les membres du Conseil, à l'unanimité :**

- ☛ donnent leur accord pour procéder au règlement des indemnités ci-après au titre de l'année 2019 :
  - Monsieur Marcel LE MOIGNE, Trésorier principal, indemnité de conseil et de confection de budget, à savoir 414,57 €,
  - Monsieur Daniel ACOULON, indemnité de 250 €, en charge de sortir et rentrer les poubelles de la collectivité deux fois par semaine,
  - Madame Françoise LOURDEL, indemnité de gardiennage du cimetière de 500 € pour l'ouverture et la fermeture quotidienne des grilles.

☛ approuvent le tableau de classement des voies communales qui totalise 7 206 mètres linéaires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 430 mètres de voirie supplémentaire à caractère de rue, la rue des Ajoncs, vont entrer dans le calcul de la dotation de solidarité rurale 2021.

☛ acceptent la requête de M. Maxime DABOVAL et renoncent au recouvrement des titres de recettes n° 36 de 337,79 euros, n° 82 de 337,79 euros et n° 92 de 112,50 euros correspondant au préavis qui était dû, soit un total de 788,08 euros.

☛ autorisent le mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du budget 2020 :  
M. le maire informe l'assemblée que dans l'attente du vote du budget 2019, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 50 087 €, afin d'assurer une continuité dans les paiements, notamment le règlement de la facture annuelle de notre prestataire informatique :

Article	Opération	Inscription BP 2020
2051	106	4 000,00

☛ adoptent les Restes À Réaliser (RAR) du budget 2019 à reporter au BP 2020  
M. le maire précise que la clôture du budget d'investissement 2019 intervenant le 31 décembre 2019, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget, à savoir :

- Opération 103/Eglise - cimetière :
  - le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
  - 4 500 €, article 2031 : frais d'étude / chapelle de Saint-Mard.
- Opération 107/stade, vestiaires :
  - le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
  - 88 000 €, article 2135, installations générales, agencements : terrain multisports,
  - le montant des recettes d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
  - 22 000 €, article 1341 : DETR/terrain multisports.
- Opération 111/accessibilité ERP :
  - le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
  - 30 000 €, article 2135, mise en accessibilité des ERP.
- Opération 112/ateliers communaux :
  - le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
  - 130 000 €, article 2115, acquisition bâtiments techniques.

• **M. le Maire informe l'assemblée :**

☛ La réception de chantier du lotissement « Les Ajoncs » a été effectuée avec quelques réserves. L'entreprise Colas a jusqu'au 31 décembre 2019 pour corriger les malfaçons. L'enrobé prévu devant les futurs logements OPSOM sera réalisé une fois les constructions terminées. Quant à l'assainissement, aucune réserve n'a été émise.

☛ Du coût d'un devis pour la mise en place d'un contrat de dératisation sur le territoire de la commune, actuellement à l'étude : 2 880 € TTC/an avec un surcoût de 720 € TTC la 1<sup>ère</sup> année pour 2 passages/an.

Un autre devis comparatif a été sollicité auprès des Ets Grare, son coût est de 1 892,77 € TTC. M. le Maire s'est rapproché de ce prestataire pour obtenir un complément d'informations avant la validation.

☛ La subvention d'un montant de 1 166 €, au titre des amendes de police, attribuée l'année dernière pour la pose des 2 radars pédagogiques, doit être versée en novembre sur le budget 2019.

☛ Une subvention de 3 160 € a été accordée par le Conseil départemental pour la création du terrain multisports au titre du solde du dispositif communal 2019.

☛ La représentation des communes au sein du futur conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020 a été arrêté le 3 octobre 2019 par M. le Préfet : Valines comptera 2 délégués titulaires.

☛ Mise à disposition des communes membres de la CCV, dans le cadre d'un projet qui devra être ratifié par une convention, de pommiers, cerisiers, aubépines rouges et tilleuls par l'APEV, Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu, ayant pour but la préservation d'anciennes variétés d'arbres.

Trois arbres sont à remplacer sur la placette de la Mahonnière, il faudra se manifester avant fin novembre. Des arbres pourraient également être plantés sur la butte, à l'ancienne déchèterie.

M. Lecat précise que la FDE, Fédération Départementale d'Energie, de la Somme offre une prestation similaire afin de compenser un bilan carbone désastreux.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		BERTHE Christine	
BOUDINELLE Jean-Pierre		LAVOINE Bernard	
DIZAMBOURG Guy		DEFONTAINE Marcelle	
LECAT David		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	